

## PROTOCOLE DE PRÉSENTATION DES ARTICLES

Les manuscrits ne doivent pas excéder 10 000 mots (notes et bibliographie incluses) pour un article et 4000 mots pour les notes de lecture et commentaires critiques. Tous les manuscrits soumis contiennent un résumé (100 mots) et un maximum de cinq mots clés. Le titre, le résumé et les mots clés sont présentés en français et en anglais et, si possible, en espagnol.

Il est à noter que dans le cas d'une acceptation définitive vous devrez signer un contrat d'auteur incluant les clauses suivantes.

- a) L'auteur garantit que son texte n'a été publié nulle part ailleurs.
- b) Il cède à ***Psychiatrie et violence*** le droit d'autoriser la reproduction, réimpression du texte, sous forme électronique ou imprimée, dans toutes langues, et ce dans tous les pays.
- c) Il autorise, à titre de contribution à ***Psychiatrie et violence***, la reproduction et la diffusion publique de son texte dans les médias électroniques, les banques de données informatisées et autres supports similaires;
- d) Il cède à ***Psychiatrie et violence*** toute somme éventuellement générée par la publication et la diffusion de son texte par la Revue ou par tout autre éditeur avec l'autorisation expresse de celle-ci.

Note : Les auteurs sont tenus d'aviser la rédaction de tout projet de publication concurrent.

Joindre un *résumé d'une centaine de mots*, comptés comme faisant partie de l'article.

La *première page* comprend le titre de l'article, le nom de l'auteur, le titre et l'affiliation professionnelle complète de l'auteur (et non uniquement le sigle), les adresses civique et électronique de l'auteur, *ainsi que le résumé*.

Le texte doit être saisi en double interligne et paginé (pied de page, droite). La police conseillée est Arial (taille de 11 points). Le texte est aligné à gauche et les marges sont de 2,5 cm. Les titres des sections du manuscrit sont numérotés selon la numérotation internationale (1. ; 1.1. ; 1.1.1., etc.). L'utilisation d'un seul espace après le point est obligatoire. Les nombres de un à dix doivent être écrit en lettre ; 11 et plus en chiffres.

Les tableaux sont intégrés au texte. Leur titre est indiqué en minuscule, gras, centré et écrit à la suite du numéro. La première ligne du tableau est en caractère gras et centré. Les grilles des tableaux sont visibles :

### 1 – Titre du tableau

<b>Titre de la première colonne</b>	<b>Titre de la deuxième colonne</b>
Texte	Texte
Texte	Texte

Si elles sont de moins de 40 mots, les citations sont intégrées au texte, en utilisant les guillemets français (avec espace insécable) ou anglais (sans espace insécable) selon la langue du manuscrit. Les citations de plus de 40 mots sont en retrait de 1,25 cm, sans guillemet.

## **BIBLIOGRAPHIE**

Les appels de références bibliographiques sont mentionnés au fil du texte de la façon suivante : (Berque, 1993). La liste des références est non numérotée et organisée par ordre alphabétique en fin d'article par noms d'auteurs et par ordre chronologique pour un auteur donné. La bibliographie est une bibliographie intégrée : tous les types de documents sont donc rassemblés dans une seule liste.

- Dans la bibliographie, tous les noms de famille d'auteur sont en majuscules

### **LIVRE :**

Nom de l'auteur, prénom. Année de publication. Titre de l'ouvrage (en italiques).  
Lieu de publication, nom de l'éditeur.

*Livre (un auteur) : BERQUE, A. (1993). Du geste à la cité. Formes urbaines et lien social au Japon, Paris, Éditions Gallimard, 247 p.*

*Livre (plus d'un auteur) : TREECK, Wolfgang et Kathleen THELEN. 2005. Beyond Continuity : Explorations in the Dynamics of Advanced Political Economies. Oxford, Oxford University Press.*

### **ARTICLE DE REVUE :**

Nom de l'auteur, prénom. Année de publication. Titre de l'article (entre guillemets français), titre de la revue (en italiques), volume de la revue, numéro de la revue, mois ou saison de parution : numéro de la première et de la dernière page de l'article.

NOËL, Alain. 1996. « Vers un nouvel État-providence ? Enjeux démocratiques », *Politique et Sociétés*, 30 : 4-11.

WILSON, Kathleen, Michael JERRETT et John EYLES. 2001. « Testing relationships among determinants of health, health policy, and self-assessed health status in Quebec », *International Journal of Health Services*, 31, 1 : 67-89

### **ARTICLE DANS UN LIVRE COLLECTIF.**

Nom de l'auteur, prénom. Année de publication. Titre de l'article (entre guillemets français), préposition « dans », prénom et nom du responsable de la publication, suivi de la mention appropriée entre parenthèses (dir., coord.). Titre de l'ouvrage (en italiques). Lieu de publication, nom de l'éditeur : numéro de la première et de la dernière page de l'article.

POCHET, Philippe. 2004. « Belgium : Monetary Integration and Precarious Federalism », dans Andrew MARTIN et George ROSS (dir.). *Euros and Europeans : Monetary Integration and the European Model of Society*. Cambridge, Cambridge University Press : 201-225.

BUÉ, Nicolas, Fabien DESAGE et Laurent MATEJKO. 2004b. « L'intercommunalité sans le citoyen. Les dimensions structurelles d'une moins-value démocratique », dans Rémy LE SAOUT et François MADORÉ (dir.). *Les effets de l'intercommunalité*. Rennes, Presses universitaires de Rennes: 39-58.

### **DOCUMENT ÉLECTRONIQUE**

MINISTRES RESPONSABLES DES SERVICES SOCIAUX. 1998. *À l'unisson : une approche canadienne concernant les personnes handicapées.*

<[http://www.socialunion.ca/pwd/unison/unison\\_f.html](http://www.socialunion.ca/pwd/unison/unison_f.html)>. Page consultée le 15 février 2006.

CANADA. 1999. *Un cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens : entente entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux.*

<[http://www.socialunion.ca/news/020499\\_f.html](http://www.socialunion.ca/news/020499_f.html)>. Page consultée le 8 novembre 2005.

Les manuscrits doivent être acheminés par courriel à l'adresse suivante :

[normand\\_beaudet@ssss.gouv.qc.ca](mailto:normand_beaudet@ssss.gouv.qc.ca)

Normand Beaudet  
Institut Philippe-Pinel  
10905 Boul. Henri-Bourassa E.  
Montréal, Qc, Canada  
H1C 1H1